



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSEPP
**Division de l'organisation scolaire
de l'enseignement privé et de la prospective**

DOSEPP

Dijon, le 25 mars 2021

Bureau DOSEPP 3 - enseignement privé

Affaire suivie par :

Rajaa GAABOURI (départements 21 et 89)

Tél : 03 80 44 85 90

La rectrice

à

Elisabeth HACQUEBART (départements 58 et 71)

Tél : 03 80 44 85 99

Nathalie CAPELA (départements 21, 58, 71 et 89)

Tél : 03 80 44 87 13

mesdames les directrices et messieurs les directeurs
des écoles privées sous contrat

Mél : mouvement1dprive@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon cedex

Objet : mouvement 2021 - procédure de nomination des maîtres dans les écoles sous contrat d'association

Réf. : circulaire n° 2005-203 du 28/11/2005 parue au BO n° 45 du 08/12/2005
circulaire n° 2007-078 du 29/03/2007 parue au BO n° 14 du 05/04/2007

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les listes départementales des postes vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée de septembre 2021 dans les écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat. Ces listes doivent si possible être affichées dans votre établissement. Elles peuvent également être consultées sur le site académique du rectorat : www.ac-dijon.fr dans la rubrique « Métiers, ressources humaines, concours » :

Carrières → mutations, mouvements → Mouvement dans l'enseignement privé dans le 1er degré et 2nd degré

Les personnels qui souhaitent postuler sur l'un des services doivent avoir déclaré leur poste susceptible d'être vacant et faire acte de candidature entre **le jeudi 1er avril 2021 et le dimanche 18 avril 2021 délai de rigueur** auprès du ou des chefs d'établissement concernés par le ou les services publiés. Ceux-ci devront accuser réception auprès des candidats.

Les candidats doivent obligatoirement adresser un exemplaire de leur fiche de candidature et de vœux, **au plus tard le 18 avril 2021** :

- au rectorat de l'académie de Dijon **par courriel** à l'adresse mouvement1dprive@ac-dijon.fr
et
- au secrétariat de la C.I.E. Bourgogne **par mail uniquement** à l'adresse ddec89@gmail.com. Un accusé de réception leur sera envoyé. En cas de souci d'envoi, ils pourront contacter la CIE au 06 71 52 90 37.

Ils devront transmettre par mail une copie de leur fiche de vœux au chef d'établissement des écoles dans lesquelles ils ont postulé ainsi qu'au chef d'établissement de leur école d'affectation.

La commission consultative mixte interdépartementale (CCMI), réunie fin juin sera informée pour chaque service vacant du nom du candidat retenu et examinera les candidatures en tenant compte de l'ordre de priorité énoncé dans les circulaires citées en référence.

Je vous rappelle que les enseignants dont le service est réduit ou supprimé sont prioritaires.

Vous voudrez bien appeler l'attention des postulants sur la nécessité de reporter sur la fiche de vœux le numéro du (des) poste(s) demandé(s) apparaissant sur la liste des postes.

Pour le bon déroulement des opérations, le nombre de vœux est limité à 8. La CCMI n'examinera que les candidatures accompagnées de la fiche de vœux.

Les personnes n'ayant pas signalé leur intention de demander une mutation interne ou externe lors de la publication des postes vacants ou susceptibles d'être vacants ne pourront pas postuler.

Après réunion de la CCMI, le nom du candidat retenu sera notifié au chef d'établissement. Celui-ci disposera alors d'un délai de **15 jours** pour faire connaître son avis. En l'absence de réponse, la candidature sera réputée acceptée et la nomination effective. Tout désaccord sur le candidat proposé devra être explicité par écrit.

Je joins à la présente circulaire une note à l'attention des professeurs des écoles de l'enseignement privé que vous voudrez bien communiquer **par voie dématérialisée** à l'ensemble des maîtres affectés dans votre école et afficher dans un lieu aisément consultable, ainsi qu'un modèle de fiche de candidature et de vœux à communiquer aux intéressé(e)s.

Je vous remercie également de transmettre ces informations aux maîtres actuellement en congé.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Pour la rectrice et par délégation,

Le chef de division,


Christophe PETITJEAN

PJ : 10

- circulaire aux enseignants
- fiche de candidature
- listes des postes
- listes des écoles de Bourgogne